

Au vu de tout cela, nous restons persuadés que la fusion ne va pas dans le bon sens, qu'elle va éloigner le service public des usagers et fragiliser les trésoreries. Avec les autres réformes en cours, notamment le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires, on se prépare bien à un véritable plan social qui ne dit pas son nom !

Le TPG aurait-il des problèmes avec les syndicats en général puisqu'il a aussi accusé une autre organisation, qui parlait également de plan social, *d'escroquerie intellectuelle*... ?

A la suite de ces échanges, **la discussion a continué sur les projets de fermeture des postes comptables**. La direction continue à défendre ses projets mais ne souhaite pas nous tenir informés. Pour le TPG, le dialogue social semble se résumer à informer les syndicats quand tout est ficelé. Nous avons tout de même réussi à lui faire reconnaître qu'un prochain CTPL examinerait des fermetures de trésoreries. Les postes évoqués lors du CTPL de juin 2007 sont toujours concernés par des projets de fusion et fermeture : Bécherel, Montauban de Bretagne, Combourg, Louvigné du désert, Retiers, La Guerche de Bretagne, Argentré du Plessis. A noter que Combourg et Argentré sont volontairement laissés en situation d'intérim : "*geler un poste permet la réflexion*" ! Les discussions doivent avoir lieu avec les élus et on doit tenir compte des supports immobiliers.

2009 c'est demain ! Les premières fermetures du plan en cours vont arriver très vite. Quelle motivation pour les agents qui travaillent dans ces postes ? Il y a matière à inquiétudes, surtout quand on discute actuellement le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires. Pour le TPG, on pourra faire ce plan de restructurations comme les précédentes (en respectant le plus possible les choix des personnels). Mais que vaut un tel engagement quand on ne sait pas qui sera dans quelques mois le chef de notre réseau départemental ? Attention au sacro-saint principe des "*promesses qui n'engagent que ceux qui les croient*" !

La situation des postes basculant dans Hélios a été évoquée. La direction a reconnu que le rythme des bascules avait été très soutenu en fin 2007 et qu'il faudrait faire attention pour la suite. La bascule de Pipriac est d'ailleurs reportée à 2009.

Formation Professionnelle

Rapport d'activité 2007 :

Nous avons demandé un certain nombre d'explications et d'approfondissement. Concernant le "*passerelle pour l'égalité des chances*" (voir notre cpte rendu de CTPL du 25/10/07) nous avons demandé la signification exacte du terme "*publics en difficulté*" : il

s'agit d'étudiants boursiers ou RMistes. Ce soutien va être étendu au concours de contrôleur externe en lien avec les impôts. Pour 2007, sur 8 étudiants, 3 sont admissibles au concours d'inspecteur. Nous avons demandé que les agents qui préparent les concours puissent bénéficier du même type d'accompagnement. Pour 2008, la direction envisage d'augmenter le temps de cette formation de 30 à 50 heures, et de doubler le temps de préparation au concours interne d'inspecteur, de 4 à 8 journées.

Le rapport constate une diminution du nombre de jours de formation en 2007, en raison du fait qu'aucune journée d'étude des cadres B et C n'ait été organisée. Pour nous, c'est un retour au bon sens, car ces journées n'ont pas à être comptabilisées comme jour de formation, mais jour d'information car le but recherché n'est pas le même. Nous souhaitons que des réunions soient reprises en laissant aux agents le temps et la possibilité de réellement s'exprimer. La baisse s'explique également par le fait qu'il n'y a pas eu en 2007 les formations liées à la restructuration de la redevance... heureusement !!!

918 des 1176 agents du département ont reçu au moins une formation en 2007, soit 78%, mais 8 personnes ont été "*exclues*" de la formation dont 7 des centres d'encaissement (par exclu, on entend un agent qui aurait eu moins d'une demi-journée de formation au cours des trois dernières années...).

Au sujet de l'e-formation (formation par intranet), nous avons dénoncé les difficultés que les agents peuvent rencontrer à les suivre sur leur poste de travail. La CGT s'est déclarée plus favorable aux formations traditionnelles, dans une salle de cours, avec un formateur. Toutefois, la direction a indiqué que le dispositif va perdurer : c'est une directive nationale. Dans ce cas, nous demandons que des espaces soient dédiés à ces formations, afin d'isoler les stagiaires du reste du poste ou service.

La formation demandée pour les agents du CER qui encadrent des effectifs importants de vacataires fait l'objet d'une réflexion avec une société spécialisée. Un projet vient d'arriver à la TG. Pour la CGT, compte tenu des difficultés rencontrées, il est nécessaire de former les agents, mais se pose surtout la question des emplois et des qualifications au CER : est-ce à des Adjoints Techniques ou des Agents Administratifs d'encadrer des dizaines de vacataires ? Il faut plutôt affecter des contrôleurs en nombre suffisant et suffisamment formés. La direction a pris conscience des problèmes, notamment suite à nos interventions, et envisage de rencontrer l'ANPE pour mieux cibler le recrutement de ces personnels temporaires. De même il sera cherché des solutions pour en recruter un certain nombre sur des périodes plus longues.

Orientation 2008 :

Vous ne serez pas étonnés d'apprendre qu'il va y avoir des formations liées à la fusion ! Notamment des sensibilisations aux nouveaux métiers en... e-formation.

Le catalogue de formation est en ligne sur Magellan. Nous invitons tous les agents à le consulter et à s'inscrire. Par ailleurs, si des formations vous semblent nécessaires et qu'elles ne sont pas dans le catalogue, il faut en faire la demande malgré tout, car celui-ci peut être évolutif en fonction des demandes.

Présentation du droit individuel à la formation (DIF) :

Suite à la loi N° 2007-148 du 02/02/2007 et au décret N° 2007-1470 du 15/10/2007 est institué un droit individuel à la formation pour tous les fonctionnaires, après accord de l'Administration afin de suivre :

Certaines actions de formation continue, inscrites au plan départemental de formation (*d'où l'intérêt de le faire évoluer par vos demandes*) et relever du type 2 (adaptation à l'évolution prévisible des métiers) ou du type 3 (développement de qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications).

Des périodes de professionnalisation (*le trésor n'est pas concerné pour l'instant*)

Des actions de préparation aux examens et concours.

Un bilan de compétences.

Une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Ce crédit est pour les agents à temps plein ou à temps partiel de droit, de 20 heures/an (10h en 2008). Pour les temps partiel la période de référence est l'année antérieure et les droits accordés proportionnels à ce temps partiel.

Les droits annuels non utilisés se cumulent dans la limite de 120 heures et une consommation par anticipation sera possible à partir de janvier 2009, en respectant certaines obligations.

Le DIF s'exerce sur ou hors du temps de travail. Dans ce dernier cas, le temps de formation est rémunéré sur la base de 50% du traitement horaire.

Dans tous les cas l'Administration prend en charge les frais de formation.

Les chefs de postes et de services seront sensibilisés pour informer les agents de cette nouvelle possibilité en terme de formation.

Pour la CGT, il faut une campagne d'information des personnels de grande ampleur. Elle devra être à l'ordre du jour des journées d'information des agents B et C et des réunions de cadres A.

Communication de la note pour le président du CHS :

La nouveauté 2008 est la mise en place du "document unique d'évaluation des risques

professionnels". Un groupe de travail devra déterminer quels sont nos risques professionnels, élaborer ce document qui les répertoriera et essayer d'y apporter des solutions concrètes. A suivre...

Accès complet à Internet pour les syndicats :

A la suite de nos nombreuses interventions auprès de la DGCP, il est enfin accordé aux organisations syndicales l'accès complet à internet. Toutefois, certaines restrictions rendent encore cet accès insuffisant pour notre activité (gestion et création de sites internet syndicaux). Nous allons demander que ces restrictions soient levées. La direction locale fera le relais de notre demande auprès de la direction générale.

Questions diverses :

L'avenir des services courriers dans les postes comptables et la TG :

Pour la TG, l'étude en cours, à l'initiative de l'Agence centrale des achats, n'aurait comme seul objectif que la recherche de moindres coûts pour l'envoi de nos courriers et la possible mise en concurrence de la Poste avec d'autres opérateurs.

Il n'en demeure pas moins que cette étude est faite par une société qui fait, notamment, de l'externalisation des fonctions supports et que le document de présentation du projet évoque bien cette possibilité. Nous continuerons à être vigilants sur ce dossier.

L'avenir des DI :

Dans le cadre de la fusion et la mise en place d'Unités Locales Informatiques (ULI) constituées en services à compétence nationale (SCN).

En effet en raison de la fusion et au prétexte de créer "une unité plus forte de la sphère informatique", les DIT deviennent autonomes vis à vis de la TG. A ce jour, il existe 17 CSI aux Impôts et 32 DIT au Trésor. Des ULI, constituées de plusieurs CSI et DIT, seraient alors créées.

Chaque ULI pourra avoir plusieurs sites. L'un d'entre eux serait l'établissement siège et les autres des établissements distants. Chaque ULI est le siège d'un dialogue interne (CAPL, CTPL...) et rattachée hiérarchiquement à la centrale. Les ULI seraient créées selon des critères géographiques (200kms ou 2h de trajet entre le site siège et les sites distants) ou fonctionnels. La première option semble privilégiée.

Beaucoup d'inquiétudes se font jour, notamment les possibilités de revenir dans les services administratifs à l'intérieur du département, sachant que le DI sera

complètement indépendant de la TG, comme l'était la redevance autrefois et que les mutations entre ces 2 structures devraient se faire sur les tableaux de mutations nationaux, sans possibilité de mutations prioritaires, puisque pas de changement de lieu géographique.

Dernière minute : nous apprenons après le CTPL que la prochaine réunion de la commission de suivi du schéma directeur informatique, qui devait traiter entre autres de cette question le 15 avril, est annulée. Motif : " la création de la nouvelle DGFP modifie le fonctionnement des services de directions générales des impôts et de la comptabilité publique. En effet, celles-ci n'ayant plus d'existence 'officielle' les responsables des structures existantes restent provisoirement en fonction avec une compétence diminuée et assurent 'l'expédition des affaires courantes'... ".

En attendant la fusion, y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Enquête ménage

Elle montre une grande insatisfaction pour la qualité du ménage fait par la société ONET. Le service logistique continue à effectuer des contrôles contradictoires qui aboutiront probablement à la dénonciation du contrat.

Locaux vélos.

Pas de possibilité au parking souterrain du Colombier, mais fin 2008 des places de parking pour les 2 roues motorisés (côté cinéma)... Par contre, nous avons appris que d'autres parkings rennais offraient des places sécurisées

pour les vélos (3€ la semaine, 10€ le mois, 30€ l'année).

Le problème du Colombier restant entier, la CGT va faire une démarche auprès de la ville.

Gardien du Turgot.

Au précédent CTPL, nous étions intervenus pour ce collègue, contractuel de droit public employé à mi-temps, pour demander une extension de son contrat. La direction dit ne pas pouvoir y répondre et continue à lui proposer des remplacements le week-end au DI. Cette solution ne nous convient pas et nous souhaitons toujours un règlement définitif de la situation difficile de l'agent.

Déménagement de la TCA.

Le déménagement de la TCA se fera en juin (sans doute première quinzaine). Cette réinstallation provisoire (pour environ 3 ans...) perturbera le fonctionnement du service remboursements consignations du simple fait de la répartition des salles.

La direction reconnaît avoir privilégié l'installation des services de recouvrement.

Traversée Avenue Charles Tillon.

La traversée de cet axe (qui sépare le DI/CER du restaurant administratif) est très dangereuse pour les agents et vacataires en fin d'année. Nous demandons depuis longtemps sa sécurisation.

La TG va relancer le dossier auprès de la ville de Rennes.

Les représentants CGT au CTPL

[Françoise Le Guével](#)

TP Dinard

[Hervé Couvert](#)

Le Turgot

[Jean Yves Détoç](#)

DI – exploitation INDIA

[Nadia Doualan](#)

CER

**Solidaire, pas solitaire, c'est ça la CGT !
Je participe, je me syndique !**

Nom :

Prénom :

Grade :

Echelon :

Temps partiel :

%

Poste ou service :

Date :

Signature :

(à remettre à un syndiqué CGT ou envoyer à CGT trésor 35 – Trésorerie Générale)